Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit :	**HD 1590**		
Révision :	11.06.2020	**Version :**	1.0.0
Date d´édition :	08.03.2021		

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

HD 1590 (31570890)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Désinfectant

Secteurs d'utilisation [SU]

Professionnel

Industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/fournisseur :	Ernst Hausammann & Co AG
Rue :	Rautistrasse 19
Code postal/Lieu :	8010 Zürich
Téléphone :	0800815844
Télécopie :	+41444912211
Contact :	info@hausammann.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Tox-Zentrum, 24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu´en prenant toutes précautions d´usage.

2.3 Autres dangers

Aucune

3. Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

ÉTHANOL ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids :	70 - 80 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

ACÉTATE D`ÉTHYLE ; N°CE : 205-500-4; N°CAS : 141-78-6

Poids :	1 - 5 %
Classification 1272/2008 [CLP] :	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

Étiquetage du contenu (Règlement (CE) no 648/2004)

-

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Garder au repos. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Garder au repos.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste. Rincer avec beaucoup d´eau (10-15 min.).

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau Dioxyde de carbone (CO2) Extincteur à sec Mousse Jet d'eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Gaz/vapeurs, inflammable Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d´incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes, Solution utilisateur (dilution) voir également le point 12.7. Risque d'explosion. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant un surveillance particulière. Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux. Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Autres informations, restrictions et dispositions légales À observer : Respecter les mesures de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques. Conserver sous clé. Assurer une aération suffisante.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Maintenir l'emballage au sec et bien fermé pour éviter une contamination et l'absorption d'humidité. Température de stockage: 5 - 25 °C. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Stocker conformément à la réglementation locale.

Conseils pour le stockage en commun

Classe de stockage (Suisse): 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Durée de conservation à partir de la production: 3 ans

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Conformément à la législation, l'employeur est tenu d'effectuer une analyse des risques et de définir des mesures adaptées correspondant aux risques. Si le plafond défini officiellement au paragraphe 8.1 est dépassé, toutes les actions de protection citées au paragraphe 8.2 doivent être mises en œuvre et des mesures régulières doivent être réalisées dans le but de respecter les plafonds officiels. Les actions décrites doivent être mises en œuvre pour chaque situation pour laquelle un risque ne peut être exclu. Si l'analyse met en évidence un risque faible pour les employés, les mesures de protection peuvent être assouplies en fonction du risque.

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
- Valeur seuil : 960 mg/m^3 / 500 ml/m^3
- Remarque : SSC
- Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
- Valeur seuil : 1920 mg/m^3 / 1000 ml/m^3
- Remarque : SSC
- Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
- Valeur seuil : 1000 ppm / 1920 mg/m^3
- Remarque : SSC
- Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
- Valeur seuil : 200 ppm / 380 mg/m^3
- Limitation de crête : 4(II)
- Remarque : Y
- Version : 27.10.2020

ACÉTATE D`ÉTHYLE ; N°CAS : 141-78-6

Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
- Valeur seuil : 730 mg/m^3 / 200 ml/m^3
- Remarque : SSC
- Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
- Valeur seuil : 1460 mg/m^3 / 400 ml/m^3
- Remarque : SSC
- Version : 31.01.2020

Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
- Valeur seuil : 800 ppm / 2800 mg/m^3
- Remarque : SSC
- Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
- Valeur seuil : 200 ppm / 730 mg/m^3
- Limitation de crête : 2(I)
- Remarque : Y
- Version : 27.10.2020

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection yeux/visage

EN 166. néant, à l´utilisation appropriée

Protection de la peau

Protection des mains

EN 374. néant, à l´utilisation appropriée

Protection corporelle

EN 14605, EN 20344, EN 20345. néant, à l´utilisation appropriée

Protection respiratoire

EN 141, EN 14387. néant, à l´utilisation appropriée Éviter de: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État : Liquide

Couleur : incolore (Différences de couleur liées au lot possibles)

Odeur : caractéristique (Peut sentir légèrement fruité en raison de la dénaturation)

Caractéristiques en matière de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	78	°C
Point éclair :			21	°C
Température d'auto-inflammabilité :			400	°C
Limite inférieure d'explosivité :			3.1	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			27.7	Vol-%
Pression de la vapeur :	(50 °C)	env.	58	hPa
Densité :	(20 °C)		0.86	g/cm^3
Test de séparation des solvants :	(20 °C)		non applicable	
Solubilité dans l'eau :			l'eau-soluble bonne	
Valeur pH :	(20 °C / 5 g/l)	env.	7	
Viscosité :	(20 °C)	env.	2	mPa*s

9.2 Autres informations

Aucune

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chauffage fort. La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.5 Matières incompatibles

Acide nitrique Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, inflammable

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Aucune information disponible.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres effets néfastes

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougissements, formations d'ampoules, enflammations de la peau etc. Irritant pour les yeux. L'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires. Effet anesthésiant. En cas d´inhalation longues de hautes concentrations,peuvent apparaître: maux de tête, étourdissement, nausée etc. La classification a été effectuée selon le mode de calcul de la directive "Préparations" (1999/45/CE).

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Les eaux résiduaires provenant de l´usage peuvent être jetées dans les égouts après séparation des solides et sans neutralisation précédente.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Des résidus de produit sont considérés en tant que déchets spéciaux et sont par l'étiquette « déchets spéciaux » et le code de déchets à marquer. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Après utilisation conforme

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

EU: Code de déchets (2008/98/EG): 20 01 29* // CH: Code de déchets (VeVA, SR 814.610): 20 01 29 S // AT: Code déchets (ÖNORM S 2100): 55362 Alcools

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)

Transport maritime (IMDG)

ETHANOL (ETHYLALCOHOL)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ETHANOL (ETHYLALCOHOL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	3
Code de classification :	F1
Danger n° (code Kemler) :	33
Code de restriction en tunnel :	D/E
Dispositions particulières :	LQ 1 l · E 2
Étiquette de danger :	3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	3
Numéro EmS :	F-E / S-D
Dispositions particulières :	LQ 1 l · E 2
Étiquette de danger :	3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	3
Dispositions particulières :	E 2
Étiquette de danger :	3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non
Transport maritime (IMDG) : Non
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

15. Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classification selon AwSV - Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

16. Autres informations

16.1 Indications de changement

07. Conseils pour le stockage en commun - Classe de stockage

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche téchnique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu´à la législation européenne. Toutefois, nous n´avons pas connaissance des conditions de travail données de l´utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L´utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.